Publié le 05/11/2026

Décision n° 2026-21 portant nomination du directeur du Département Evaluation institutionnelle du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

La présidente du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 114-10 et R. 114-12 ;

Vu la délibération n°2026-4-4 du collège portant création du département Evaluation institutionnelle ;

Vu la décision n°2026-17 du 29 septembre 2026 nommant les membres de la commission chargée d'examiner les candidatures aux fonctions de directeur ou de directrice du Département Evaluation institutionnelle ;

Vu le procès-verbal de la séance de la commission d'examen des candidatures qui s'est tenue le 29 octobre 2026,

Décide :

Article 1er

M. Nicolas ARNAUD est nommé directeur du Département Evaluation institutionnelle du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur à compter du 2 novembre 2026, pour une durée de quatre ans.

Article 2

Les décisions n°2026-01 portant nomination du directeur du Département Organismes, n° 2026-12 relative à l'intérim des fonctions de directeur du Département Etablissements et n°2026-16 relative à l'intérim des fonctions de directeur du Département Evaluation institutionnelle sont abrogées.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait le 2 novembre 2026

Présidente du Hcéres
signé
Coralie Chevallier